

## TRANSPORTS EXCEPTIONNELS

La DDT mobilisée pour assurer la continuité de service pendant la crise

L'activité économique dans de nombreux domaines nécessite l'utilisation de transports exceptionnels et des acheminements réalisés dans les meilleurs délais. Ils s'imposaient donc comme une priorité durant la crise du Covid-19, y compris pendant le confinement.

Ainsi, la DDT de Saône-et-Loire a déployé des moyens et une organisation adaptée sur cette mission, à échelle régionale, pour assurer la continuité de service public depuis le 17 mars.

**En direct avec Valérie Duband-Perrin,**  
responsable du pôle régional transports exceptionnels à la DDT

Ce n'est pas sans fierté que le pôle transports exceptionnels Bourgogne Franche-Comté, composé de 10 agents, et appuyé par 2 agents de la DDT réquisitionnés pour de l'instruction, a traité des autorisations très exceptionnelles durant la période de confinement et continue de poursuivre son activité à un rythme soutenu malgré la crise.



La DDT de Saône-et-Loire  
instruit les demandes de circulation  
de transports exceptionnels  
pour l'ensemble des départements  
de la région  
Bourgogne Franche-Comté

**16 000** actes  
à l'année  
ou

**300** actes  
par semaine en  
moyenne.

C'est notamment le cas pour la délivrance d'un arrêté permettant la circulation d'un convoi de 502 tonnes au départ de Général Electric à Belfort, à destination du port Rhéan de Neuf Brisach dans le Haut-Rhin. 61 m de long, 6 m de large et 6m40 de haut pour le chargement d'un demi-corps de turbine à gaz. Malgré le confinement, d'autres demandes d'autorisation (toujours au départ de Général Electric à Belfort et à destination du port Rhéan de Neuf Brisach) ont été traitées pour **faire circuler de très très gros convois, les plus gros de France, pour transporter la turbine à gaz la plus puissante au monde** : 846 tonnes, et 837 tonnes, avec système à poutres pour transporter des turbines : 110 m de long, 6m65 de large et 6m de haut ; 44 essieux répartis entre 3 tracteurs, 2 remorques de 14 essieux et 1 pousseur. Certes, plus petits en poids total roulant (451 tonnes et 502 tonnes), mais pas en largeur, avec 8m50 de large sur environ 47 m de long et 6 m de haut, d'autres convois au départ de Général Electric à Belfort à destination du port de Strasbourg dans le Bas Rhin, via Colmar, ont été assurés dans un contexte difficile.

Les convois mettent plusieurs jours pour rejoindre leur destination. Pendant leur trajet c'est par exemple tout le département du territoire de Belfort qui voit sa circulation routière à l'arrêt. Les usagers sont habitués et les turbines, ne l'oublions pas, sont le fruit de leur labeur dans les usines de Général Electric et leur fierté d'être connus aux quatre coins du monde !

### Pour les curieux

Visionnez ces mastodontes de la route où tout est mis en œuvre : multiples escortes des forces de l'ordre, accompagnement spécial en voitures pilotes et guideurs, arrêts de circulation spécifiques des conseils départementaux concernés pour bloquer la circulation :

► <https://www.francebleu.fr/infos/transports/un-convoi-de-110m-de-long-dans-les-rues-de-belfort-pour-transporter-une-des-plus-grosses-turbine-gaz-du-monde-1481638067>

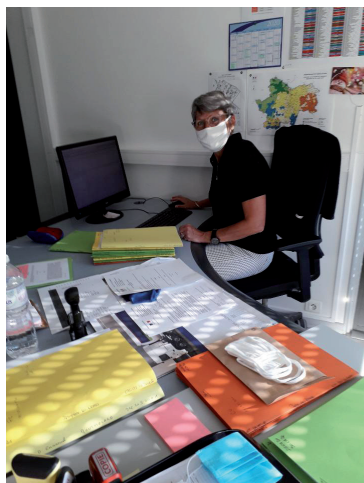
► <https://www.youtube.com/watch?v=cdMCE1yXt30>



## Pendant toute la crise

Une activité soutenue par la DDT en matière d'application du droit des sols (ADS)

Tout au long de la période de confinement, les équipes ADS de Chalon-sur-Saône et Montceau-les-Mines ont pu poursuivre leur activité, grâce à une organisation du travail adaptée et à la mobilisation de tous les agents. Et heureusement, car depuis la mi-mars, les dossiers nouveaux ont continué à arriver, de même que les pièces complémentaires aux dossiers déjà en instruction.



Une partie des agents (les télétravailleurs historiques) a pu continuer à travailler sur le logiciel ADS 2007. Les autres agents ont pu pré-instruire des dossiers, lancer des consultations de services et préparer des décisions sur des dossiers de compétence État. Depuis le 16 mars, les équipes ont continué à renseigner les élus, notamment sur des questions de délais d'instruction ou de procédure, ainsi que les particuliers qui, confinés chez eux, avaient le temps de peaufiner leurs projets et souhaitaient engager leurs travaux (ils étaient souvent pressés de construire leur piscine !). Les dossiers nécessitant un passage en CDPENAF et ceux des établissements recevant du public ont été traités en priorité, mais également les projets agricoles en attente de permis de construire pour pouvoir finaliser leur dossier d'aide agricole.

Depuis le déconfinement, les unités ADS ont tenu la cadence pour s'efforcer à traiter le maximum de dossiers avant que les délais ne recommencent à courir au 24 mai 2020.

**200**  
dossiers instruits

**+ de 250**  
courriers postaux  
réceptionnés sur les sites de  
Chalon-sur-Saône, Louhans et  
Montceau-les-Mines  
depuis le début du confinement !

Réception de  
**50**  
courriels par jour  
pendant toute la période de crise !